



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.162.1998.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES  
DE CHEMIN DE FER (AGC)  
CONCLU À GENÈVE LE 31 MAI 1985

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE CORRECTIONS DES AMENDEMENTS  
À L'ANNEXE I

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.545.1997.TREATIES-3 du 28 janvier 1998 concernant les amendements proposés par les Gouvernements italien et moldove à l'Accord susmentionné, communique :

Au 28 avril 1998, c'est à dire dans le délai de 90 jours à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, aucune des Parties contractantes à l'Accord n'ayant notifié d'objection. En conséquence, conformément à la pratique établie, les corrections proposées ont été effectuées dans les textes authentiques anglais, français et russe des amendements.

Le 14 mai 1998

SJ

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

CORRESPONDENCE UNIT

42 MEMBER STATES plus 2 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA	ITALY
ALGERIA	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
ANDORRA	LEBANON
ARGENTINA	LUXEMBOURG
BELGIUM	MADAGASCAR
BENIN	MALI
BURKINA FASO	MAURITANIA
BURUNDI	MONACO
CAMBODIA	MOROCCO
CAMEROON	NIGER
CAPE VERDE	PARAGUAY
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	ROMANIA
CHAD	RWANDA
COMOROS	SAN MARINO
CONGO	SAO TOME AND PRINCIPE
COTE D'IVOIRE	SENEGAL
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	TOGO
DJIBOUTI	TUNISIA
EQUATORIAL GUINEA	
FRANCE	
GABON	
GUINEA	<u>NON-MEMBER STATES</u>
GUINEA-BISSAU	HOLY SEE
HAITI	SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSON SENT TO: